GROUPE 11 FONGICIDE

Fongicide HERITAGE MAXX[MD]

USAGE COMMERCIAL

Concentré émulsifiable

Pour la suppression des maladies du gazon sur les terrains de golf et les gazonnières commerciales

GARANTIE :
Azoxystrobine..... 95 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT **POISON**

IRRITANT POUR LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION : **28393**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario
N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

PAMPHLET

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun symptôme spécifique d'intoxication n'est connu pour ce produit. En cas d'ingestion, des nausées, des vomissements, une diarrhée ou des douleurs abdominales peuvent se manifester. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NOCIF OU MORTEL SI INGÉRÉ. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inhaler la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements de la maisonnée avant de les réutiliser. Porter des lunettes de protection étanches ou écran protecteur ainsi qu'un tablier protecteur pour manipuler le produit concentré pendant le mélange et le chargement du pulvérisateur. Ne pas porter de chaussures contaminées. Porter une chemise à

manches longues et un pantalon long ainsi que des gants résistant aux produits chimiques faits d'un matériau imperméable à l'eau, des chaussures et des chaussettes. Ne pas appliquer par voie aérienne.

Ne pas entrer ni permettre à des personnes d'entrer dans les zones où le gazon a été traité jusqu'à ce que les résidus soient secs.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non visés. Respecter les zones tampon indiquées à la section MODE D'EMPLOI.

Pour réduire le ruissellement depuis des zones traitées vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit à des endroits ayant une pente de modérée à forte, un sol compacté ou de l'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

Pour limiter la contamination des habitats aquatiques par le ruissellement, prévoir une bande de végétation entre la zone traitée et la bordure du cours d'eau.

L'utilisation de ce produit chimique peut provoquer la contamination des eaux souterraines, en particulier aux endroits où les sols sont perméables (sol sableux, p. ex.) et/ou lorsque la profondeur de la nappe phréatique est faible.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Tenir à l'écart du feu et des flammes nues et de toute autre source de chaleur. S'il est congelé, le laisser dégeler et bien l'agiter avant l'utilisation.

NETTOYAGE DES LIEUX D'UN DÉVERSEMENT

Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) pendant le nettoyage des lieux d'un déversement. Sur un plancher ou une surface pavée, ramasser le produit avec un balai et le conserver dans la zone d'entreposage des produits chimiques jusqu'à ce que l'on puisse l'éliminer de façon appropriée si on ne peut l'utiliser de la manière indiquée sur l'étiquette.

Sur le sol, ramasser la terre contaminée avec le produit. Si le produit est propre, on peut l'utiliser; autrement, suivre les recommandations concernant l'ÉLIMINATION.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS :

Contenants recyclables :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Le fongicide HERITAGE MAXX^{MD} est un fongicide préventif à large spectre doté de propriétés systémiques et curatives. Il est recommandé pour la suppression de plusieurs maladies du gazon. Le fongicide HERITAGE MAXX peut être appliqué en pulvérisation foliaire dans le cadre d'une stratégie de lutte intégrée contre les maladies du gazon dans les terrains de golf et les gazonnières commerciales. Pour améliorer la vigueur du gazon et réduire sa vulnérabilité aux maladies, on doit intégrer l'usage de fongicides à des pratiques culturales, comme le choix d'une variété de gazon appropriée, la gestion des éléments nutritifs, une hauteur de coupe appropriée, la gestion des résidus de tonte ainsi qu'une bonne gestion du stress relatif à l'irrigation, au drainage et à l'humidité. Consulter les conseillers locaux en matière d'agriculture et de gazon.

ATTENTION : Le fongicide HERITAGE MAXX s'est révélé extrêmement phytotoxique pour certaines variétés de pommiers et de pommetiers. Ne pas appliquer le fongicide HERITAGE MAXX lorsqu'il y a risque de dérive du brouillard de pulvérisation vers des pommiers ou des pommetiers. **NE PAS** traiter les pommiers ou les pommetiers au moyen de pulvérisateurs qui ont servi à appliquer le fongicide HERITAGE MAXX.

NE PAS laisser le bétail paître dans la zone traitée ni le nourrir des tontes de gazon.

NE PAS appliquer le fongicide HERITAGE MAXX avec des agents mouillants à base de silicone en raison d'une possible phytotoxicité.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les

habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application avec pulvérisateur de grande culture : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes plus petites que celles correspondant à la classification « moyenne » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Il est essentiel, pour obtenir une bonne suppression des maladies, que l'équipement de pulvérisation soit réglé et étalonné de façon à assurer une bonne pénétration et une bonne couverture du couvert végétal. L'emploi des doses les plus élevées parmi les plages de doses recommandées, et/ou les intervalles les plus courts, peut être requis en cas d'infestation grave par les maladies ou dans les variétés très sensibles aux maladies ou, encore, si les conditions sont très propices au développement des maladies.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

NE PAS appliquer au moyen d'un système d'irrigation.

NE PAS appliquer avec un pulvérisateur à bas volume (moins de 30 litres à l'hectare).

Zones tampons
L'utilisation des méthodes ou de l'équipement de pulvérisation qui suivent n'exigent pas de zone tampon : pulvérisateur à main ou à dos et traitements localisés.

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-après sont requises entre le point limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats vulnérables terrestres (tels que les pâturages, les boisés, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les plantations arbustives), d'eau douce (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) ou estuariens/marins.

Méthode d'application	**Culture**	**Zones tampons (mètres) requises pour la protection :**				
		des habitats d'eau douce de profondeur :		**des habitats estuariens/marins de profondeur :**		**des habitats terrestres**
		inférieure à 1 m	**supérieure à 1 m**	**inférieure à 1 m**	**supérieure à 1 m**	
Pulvérisateur de grande culture	Gazon	2	1	1	1	1

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) recommandée parmi les produits employés. Appliquer en utilisant la catégorie de gouttelettes de l'ASAE la plus grosse indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

GAZON : Terrains de golf, gazonnières commerciales – Pour la suppression **de la brûlure à *pythium*, de la plaque brune, de *Waitea circinata,* de la moisissure rose des neiges, de la moisissure grise des neiges, de l'anthracnose, du rond de sorcière, des taches des feuilles et de la fonte helminthosporienne, tache estivale.** Consulter le tableau suivant pour déterminer la

dose appropriée et l'intervalle entre les traitements, selon la maladie ciblée.

Ne pas appliquer plus de 28,4 L de fongicide HERITAGE MAXX par hectare par année.

Maladies ciblées	**Dose de produit**		**Intervalle entre les traitements (jours)**	**Remarques**
	L/ha	**mL/100 m^2**		
Pythium aphanidermatum (brûlure à pythium)	6,3	63	10 – 14	Commencer les traitements avant l'apparition de la maladie (habituellement fin de mai ou juin), lorsque les conditions environnementales favorisent le développement de la maladie (humidité relative au-dessus de 90% pendant au moins 9 heures, temp. maximale quotidienne de 27,7 et température minimale de 20°C.
Rhizoctonia solani (plaque brune)	3,2	32	14 – 28	Commencer les traitements avant l'apparition de la maladie (habituellement fin de mai ou juin), lorsque les conditions environnementales favorisent le développement de la maladie (humidité élevée sur les surfaces et nuits chaudes). Pendant les périodes prolongées de conditions favorisant la maladie, utiliser l'intervalle le plus court entre les traitements.
Waitea circinata var. *circinata*	3.2 – 6.3	32 - 63	14 - 28	Débuter les traitements quand les conditions sont favorables au développement de la maladie, c.-à-d. lorsque les températures sont plus chaudes, entre 20 et 30 °C, pendant les périodes d'humidité élevée et les périodes prolongées où le feuillage est humide. Utiliser la dose la plus élevée lorsque l'incidence de la maladie est de modérée à importante. Pendant les périodes prolongées de conditions favorables au développement de la maladie, utiliser l'intervalle entre les traitements le plus court. NE PAS effectuer plus de deux applications consécutives de fongicide Heritage MAXX avant d'alterner avec un autre fongicide d'un groupe différent ayant un mode d'action différent.
Microdochium nivale (moisissure rose des neiges)	3,2 – 6,3	32 – 63	14 – 28	Appliquer lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie, soit pendant les périodes prolongées de temps frais (<15,5°C) et humide, au printemps et à l'automne.

Maladies ciblées	**Dose de produit**		**Intervalle entre les traitements (jours)**	**Remarques**
	L/ha	**mL/100 m^2**		
Typhula incarnata (moisissure grise des neiges) et *Microdochium nivale* (moisissure rose des neiges)	9,5 – 12,6	95 – 126	Une application à l'automne	Appliquer à la fin de l'automne avant l'enneigement. Ne pas appliquer sur la neige. Utiliser la dose la plus élevée s'il y a déjà eu de graves infections de moisissure des neiges sur les lieux.
Colletotrichum graminicola, (anthracnose)	3,2 – 6,3	32 – 63	14–28	Usage préventif. Commencer les traitements lorsque les conditions favorisent l'infection, avant l'apparition des symptômes de la maladie.
Basidiomycètes, y compris *Lycoperdon* spp. (rond de sorcière)	6,3	63	28	Appliquer dès que possible après l'apparition des symptômes du rond de sorcière. Un gazon très endommagé ou peu fourni pourrait avoir besoin d'être ressemé. Les symptômes du rond de sorcière peuvent prendre de 2 à 3 semaines pour disparaître après le traitement.
Bipolaris sorokiniana, Drechslera poae (taches des feuilles et fonte helminthosporienne)	3,2 – 6,3	32 – 63	14–28	Commencer les traitements lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie. Appliquer la dose la plus faible à des intervalles de 14 jours ou les doses les plus fortes à des intervalles de 28 jours.
Magnaporthe poae Tache estivale	3,2 – 6,3	32 – 63	14 – 28	Commencer les traitements lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie. Appliquer la dose la plus faible à des intervalles de 14 jours ou la dose la plus forte à des intervalles de 28 jours.

Remarque : Le fongicide HERITAGE MAXX utilisé seul ne supprime pas la **brûlure en plaques**. Pour la suppression de la brûlure en plaques, veuillez consulter la section ci-dessous sur les mélanges en cuve recommandés.

BRÛLURE EN PLAQUES – MÉLANGE EN CUVE SEULEMENT	Utilisé seul, le fongicide HERITAGE MAXX ne supprime pas la brûlure en plaques. Pour supprimer la brûlure en plaques, le fongicide HERITAGE MAXX doit être utilisé en mélange avec le fongicide BANNER MAXX® à raison de 26 à 51 mL/100 m^2, avec le fongicide en pâte fluide DACONIL 2787® à raison de 190 mL/100 m^2 ou avec le fongicide DACONIL® ULTREX à raison de 115 g/100 m^2. Lire l'étiquette du fongicide BANNER MAXX, du fongicide en pâte fluide DACONIL 2787 ou du fongicide DACONIL ULTREX et se conformer aux mesures de précaution, mode d'emploi (doses, maladies supprimées et intervalles entre les traitements) et autres restrictions.

Directives d'application : Appliquer la quantité requise de fongicide HERITAGE MAXX dans 8 à

16 litres d'eau aux 100 m^2 (800 à 1600 litres à l'hectare). Répéter le traitement aux intervalles spécifiés, sans dépasser 28,4 L de fongicide HERITAGE MAXX à l'hectare par année. Si les conditions favorables à la maladie se prolongent, utiliser l'intervalle le plus court entre les traitements. (Voir la section sur la gestion de la résistance.)

Fongicide HERITAGE MAXX utilisé seul

Directives de mélange : Pour préparer la solution de pulvérisation, remplir partiellement la cuve du pulvérisateur avec de l'eau propre et mettre l'agitateur en marche. Ajouter la quantité recommandée de fongicide HERITAGE MAXX dans la cuve et laisser suffisamment de temps pour que le produit se disperse bien. Finir de remplir la cuve jusqu'à l'obtention d'un volume qui donne la concentration de pulvérisation voulue. Poursuivre l'agitation pendant toute la durée de l'application. Ne pas laisser reposer le mélange de pulvérisation toute la nuit ou pendant une période prolongée; ne préparer que la quantité requise pour l'application immédiate. Nettoyer à fond le pulvérisateur immédiatement après l'application. Ne pas appliquer le fongicide HERITAGE MAXX avec des agents mouillants à base de silicone en raison d'une possible phytotoxicité.

Guide pour le mélange et l'application : Consulter le tableau suivant pour calculer la quantité de produit nécessaire selon le volume d'application voulu et la quantité de solution à préparer.

Quantité de fongicide HERITAGE (millilitres) nécessaire pour chaque **100 litres** de solution de pulvérisation selon la dose et le volume d'application voulus :

Dose de fongicide HERITAGE MAXX (mL/100 m^2)	**Volume d'application ciblé (L/100 m^2)**		
	8	**12**	**16**
32	400	266,7	200
63	787,5	525	393,8
95	1187,5	791,7	593,8
126	1575	1050	787,5
Dose de fongicide HERITAGE MAXX (L/ha)	**Volume d'application ciblé (L/ha)**		
	800	**1200**	**1600**
3,2	400	266,7	200
6,3	787,5	525	393,8
9,5	1187,5	791,7	593,8
12,6	1575	1050	787,5

Exemples :

1) Si la dose d'application voulue est de 32 millilitres par 100 m^2 et que le pulvérisateur est réglé pour débiter 12 litres par 100 m^2, un volume de solution de 100 litres nécessitera 266,7 millilitres de fongicide HERITAGE MAXX.

2) Si la dose d'application voulue est de 6,3 litres par hectare et que le pulvérisateur est réglé pour débiter 800 litres par hectare, utiliser 787,5 millilitres de fongicide HERITAGE MAXX par 100 litres de solution de pulvérisation.

Mélanges en cuve – Pesticides

Le fongicide HERITAGE MAXX peut être utilisé en association avec le fongicide BANNER MAXX ou le fongicide en pâte fluide DACONIL 2787, le fongicide DACONIL ULTREX ou, encore, le fongicide SUBDUE MAXX®. Le fongicide HERITAGE MAXX peut aussi être utilisé en association avec le régulateur de croissance du gazon PRIMO MAXX®. Lire l'étiquette du fongicide BANNER MAXX, du

fongicide en pâte fluide DACONIL 2787, du fongicide DACONIL ULTREX, du fongicide SUBDUE MAXX et du régulateur de croissance du gazon PRIMO MAXX et se conformer aux mesures de précaution, mode d'emploi (doses, maladies supprimées et intervalles entre les traitements) et autres restrictions.

1. Toujours vérifier la compatibilité du mélange en cuve en effectuant un essai en bocal avec des quantités proportionnelles de fongicide HERITAGE MAXX, de fongicide BANNER MAXX, de fongicide en pâte fluide DACONIL 2787, de fongicide DACONIL ULTREX, de fongicide SUBDUE MAXX et de régulateur de croissance du gazon PRIMO MAXX ou des autres produits à mélanger et d'eau avant de procéder au mélange dans la cuve du pulvérisateur.
2. Assurer une agitation suffisante, mécanique ou à jet, pendant le remplissage et l'application de façon à maintenir une suspension uniforme du mélange dans la cuve.
3. Remplir la cuve de pulvérisation au moins à moitié d'eau propre.
4. Si on utilise le fongicide BANNER MAXX ou le fongicide SUBDUE MAXX ou le régulateur de croissance du gazon PRIMO MAXX comme produit d'association, ajouter le fongicide BANNER MAXX ou le fongicide SUBDUE MAXX et le fongicide HERITAGE MAXX en premier, puis ajouter le régulateur de croissance du gazon PRIMO MAXX.
5. Si on utilise le fongicide en pâte fluide DACONIL 2787 comme produit d'association, ajouter le fongicide HERITAGE MAXX en premier, puis ajouter le fongicide en pâte fluide DACONIL 2787.
6. Si on utilise le fongicide DACONIL ULTREX comme produit d'association, ajouter le fongicide DACONIL ULTREX en premier, puis ajouter le fongicide HERITAGE MAXX Fungicide.
7. Ne pas laisser le mélange en cuve dans la cuve du pulvérisateur sans agitation pendant des périodes prolongées. Mélanger et appliquer le jour même.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :
Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Syngenta Canada inc. et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta Canada inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Syngenta Canada inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

GAZON DE TERRAIN DE GOLF				
Maladie ciblée	**Dose de produit**	**Volume d'eau (L/ha)**	**Intervalle entre les traitements (jours)**	**Remarques**
Pour la répression du piétin-échaudage du gazon (*Gaeumannomyces graminis,* var*. avenae*)	6,3 L/ha (63 mL/ 100 m^2)	800-1600 (8-16 L/ 100 m^2)	Voir « Remarques »	Effectuer un traitement au printemps lorsque les conditions sont favorables à l'infection, mais avant que les symptômes de la maladie apparaissent. Effectuer un deuxième traitement à l'automne.

Restrictions :
Utilisation résidentielle restreinte.
NE PAS effectuer plus de 2 traitements par saison.
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, fongicide HERITAGE MAXX, fongicide du groupe 11. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide HERITAGE MAXX et à d'autres fongicides du groupe 11. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

Utiliser le fongicide HERITAGE MAXX en alternance avec d'autres fongicides homologués qui ont un mode d'action différent et pour lequel les pathogènes n'ont pas développé de résistance.

NE PAS faire plus de deux (2) applications de fongicide HERITAGE MAXX avant de faire une (1) application d'un fongicide d'un groupe différent et doté d'un mode d'action différent.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique, ou à d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant de la compagnie au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à www.syngenta.ca.

BANNER MAXX®, DACONIL®, DACONIL 2787®, HERITAGE MAXX[MD], PRIMO MAXX® et SUBDUE MAXX® sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.